

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° ST332RP2024

Objet : Numérotation de la route d'Irigny et rue du Général de Gaulle
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie :

ARRÊTÉ

ARTICLE I :

Nouvelle numérotation route d'Irigny et rue du Général de Gaulle suite à l'attribution de nouveaux numéros

N° de parcelles	Nom de rue	N° de rue	Référence promoteur
BD 94	rue du Général de Gaulle	9 -11	Bâtiment A (n°9) Local commercial (n°11)
	Route d'Irigny	1	Bâtiment B
BD 122	Route d'Irigny	3	/
BD 121	Route d'Irigny	5	Bâtiment C

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 9 octobre 2024

Mise en ligne le 11 OCT. 2024

Serge BÉRARD
Maire de BRIGNAIS

